

**Demande d'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Chambre  
de commerce internationale  
Discours de présentation du projet de résolution par la République française**

Monsieur le Président,

Comme ma délégation prend la parole pour la première fois, laissez-moi avant toute chose vous féliciter pour votre élection. Soyez assuré que notre délégation apportera, à vous ainsi qu'à l'ensemble du bureau, tout le soutien nécessaire à la conduite des travaux de cette commission.

La République française a décidé de présenter à l'ensemble des délégations un projet de résolution relatif à une demande d'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Chambre de commerce internationale. Nous sommes honorés d'avoir reçu les co-parrainages, à ce stade, de l'Albanie, de l'Australie, du Brésil, de la Colombie, de la Finlande, du Gabon, du Guatemala, de Madagascar, du Maroc des Pays-Bas, de la Roumanie, de la Tunisie et des Emirats Arabes Unis.

Monsieur le Président,

Cette requête vous est connue, et je voudrais commencer par une anecdote qui résumera pourquoi il me semble qu'il faut la considérer sous un jour nouveau cette année. En décembre 2015, l'adoption de l'accord de Paris a constitué une grande satisfaction pour nous tous. Alors que l'impressionnante ingénierie des négociations se perdait – et cela est bien normal – dans les rédactions et les virgules sur chaque article, j'ai pu constater au cours de ces 15 jours à Paris combien la présence des investisseurs et des entreprises prêts à prendre leur part dans la lutte contre le changement climatique au cœur même du site avait constitué un moteur et mis chacun face à ses responsabilités. Est-ce que nous, – juristes – serions capables de donner à ces entrepreneurs qui agissent plus quotidiennement un cadre et une direction ?

La semaine dernière, les conditions de l'entrée en vigueur de l'accord de Paris ont été remplies. Nous travaillons ici désormais à un projet d'accord sur la biodiversité marine. Il est pour nous tous satisfaisant de constater que le processus conventionnel – lequel est le plus à même d'appropriation par chacun – fonctionne encore sur les sujets qui sont ceux de nos concitoyens.

Mais l'année 2015 a aussi été marquée par l'établissement d'une nouvelle feuille de route du développement durable à New York : pour la première fois tous les pays se sont entendus sur les mêmes objectifs de développement. Atteindre les 17 Objectifs de développement durable impliquera que les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les citoyens agissent de concert pour éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et faire en sorte que chacun puisse vivre dans la paix et la prospérité. Il en va de même de la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba, adopté par la troisième Conférence

internationale sur le financement du développement, qui forge un nouveau partenariat global pour le financement du développement durable et établit des mesures incitatives pour des investissements dans des domaines clefs.

Notons enfin que la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés a adopté le Programme d'action d'Istanbul, qui souligne l'importance de l'investissement étranger et du secteur privé pour sortir des millions de personnes de la pauvreté. Partout, et en particulier dans les pays les moins avancés, le secteur privé est l'une des clefs d'une croissance économique durable, sans exclusive et équitable.

Chacun le sait, 2016 et 2017, devront être désormais des années d'action, et cela a été amplement souligné par le président de l'Assemblée générale, car le second danger qui nous guette c'est l'éloignement entre les normes que nous établissons et l'action. Or, il n'y aura de réalisation des objectifs fixés que par une participation plus étroite du monde des affaires.

La République française ainsi que les nombreux soutiens à cette démarche estiment à cette aune, qu'il est plus que temps, cette année, d'associer plus étroitement aux travaux de l'Assemblée un représentant majeur des entreprises et de consacrer le rôle prépondérant que joue la Chambre de commerce internationale en tant que partenaire de longue date des Nations Unies.

Monsieur le Président,

Il y deux années ma délégation avait déclaré vouloir examiner les options avant de revenir vers votre comité, et je voudrais insister sur trois éléments à cet égard :

- Le premier pour constater au vu des développements ci-dessus en 2015 que les évolutions du monde vont parfois plus vite que l'adaptation des structures, et qu'il semble à ma délégation que l'accompagnement par le monde des affaires de notre ambitieux programme en faveur du développement durable vaut plus qu'une question de structure ;
- Le second pour vous dire qu'à l'examen, toute évolution de la structure de la CCI serait artificielle ; la CCI est une structure qui date de 1919, créée en même temps que la Société des Nations. Son organisation unique, composée à près de 50 % de structures publiques nationales et s'appuyant sur un réseau historique de comités nationaux, ne peut être répliquée. C'est au contraire en créant une structure artificielle pour l'excuser de sa longue histoire que nous serions amenés à contourner l'application de la résolution 49/426 de 1994 ; ma délégation rappelle que c'est sur un constat similaire que le Comité international Olympique s'était vu octroyé le statut d'observateur en 2009 – 15 après l'adoption de la résolution 49/426 ;
- La Constitution de la CCI, refondue en 2015, est un texte contraignant pour ses membres, qui s'apparente à un traité constitutif pour l'ensemble des comités nationaux. Ce nouvel instrument parachève donc la structuration d'une entité bientôt centenaire, qui a su mener à son terme une démarche de modernisation de son organisation et de ses statuts.

La Chambre de commerce internationale occupe une place à part.

D'une part, grâce à son rayonnement mondial et à la position d'autorité qu'elle occupe depuis longtemps dans la prise de décisions internationales, la Chambre de commerce internationale est idéalement placée pour représenter le monde de l'entreprise à l'Assemblée générale des Nations Unies. Le fait qu'elle consulte constamment ses membres répartis dans le monde entier confère une force et une légitimité particulières aux vues qu'elle exprime dans le cadre des Nations Unies.

D'autre part, la Chambre de commerce internationale apporte également son appui à de nombreux départements, bureaux, programmes, fonds et organismes des Nations Unies, dans les domaines du développement durable, de l'environnement, de l'énergie, des technologies de l'information et de la communication, du financement du développement, des droits de l'homme ou encore de la propriété intellectuelle. Dans tous ces domaines, et tout au long de son histoire, la Chambre de commerce internationale a fait siens la mission et les objectifs des Nations Unies. Elle pourra mobiliser l'expertise qu'elle tient de dizaines de milliers d'entreprises et d'organisations professionnelles de toute taille et de toutes les régions du monde.

Monsieur le Président,

La responsabilité première des décisions essentielles incombe aux gouvernements. Mais la réponse aux défis qui se posent devant nous nécessite une mobilisation concertée de tous les acteurs de la société, œuvrant dans un esprit de partenariat en vue de bénéfices communs. Si le secteur privé est d'ores et déjà mobilisé pour la mise en œuvre de la feuille de route que nous nous sommes fixés, l'octroi du statut d'observateur à la Chambre de commerce internationale viendra consacrer des relations qu'il convient encore d'intensifier.

Il est de coutume de dire qu'une entreprise ne se soucie que de rentabilité, et peu du bien-être collectif. Alors que le monde des entreprises vous demande une reconnaissance à l'AGNU, comment ne pas voir le bénéfice que nous pourrions tirer de cette association ; nous-mêmes écrivons des normes plus efficaces ; le secteur privé élargira son horizon et se sentira encore plus comptable des objectifs de développement et de la lutte contre le changement climatique. C'est ce qui est demandé aujourd'hui à cette Assemblée par ma délégation et ses cosponsors.

Je vous remercie.